



Ostéopathes
de France

JOURNÉE DE L'OSTÉOPATHIE
PORTES OUVERTES
DES OSTÉOPATHES DE FRANCE

22 JUIN 2017

Paris, mars 2017
COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 22 juin 2017

Journée Porte Ouverte des Ostéopathes de France



Le jeudi 22 juin 2017 se déroulera une Journée Portes Ouvertes des Ostéopathes de France. Une journée où les Français pourront aller à la rencontre des membres des Ostéopathes de France et mieux comprendre ce qu'est l'ostéopathie.

L'objectif est de faire découvrir au grand public la spécificité de l'ostéopathie et ses bienfaits, de faire comprendre au patient ce que peut apporter un suivi régulier, ce qu'elle peut traiter et quelles sont ses complémentarités avec les pratiques médicales. Il s'agit ainsi de montrer les spécificités de la pratique exclusive de l'ostéopathie.

Les professionnels membres des Ostéopathes de France participants ouvriront leurs cabinets et proposeront un bilan ostéopathique gratuit aux patients.

Un bilan gratuit d'un quart d'heure environ en deux étapes à la découverte du patient

Il s'agit d'un entretien avec le patient, suivi d'une phase de tests manuels. Tout d'abord, l'ostéopathe interroge le patient sur les raisons de sa consultation mais également sur ses antécédents médicaux.

Il complète ensuite cette première évaluation par des tests manuels orientés et spécifiques qui vont lui permettre de trouver les dysfonctionnements et de savoir où il faut intervenir.

L'ostéopathe observe, interroge et diagnostique avant de traiter. Il met alors en place les techniques les mieux adaptées et les plus confortables pour chaque patient, en fonction de son âge, de sa morphologie et de la zone du corps à corriger.

Il pratique des techniques exclusivement manuelles qui s'adressent à tous : nourrisson, enfant, adulte, personne âgée.

Comme toute thérapie naturelle, l'ostéopathie repose sur une approche globale. Elle prend en compte l'intégralité de la personne, de l'environnement, de l'origine des troubles.

Elle se retrouve, de ce fait, en complète osmose avec les attentes de la société et en phase avec l'évolution du paysage de la santé. Elle se positionne comme une thérapeutique complémentaire aux différentes branches médicales.

L'ostéopathie est une pratique responsable qui œuvre dans le respect de principes éthiques. Elle s'appuie sur une approche systémique du corps humain et notamment sur l'interdépendance des liens anatomiques, physiologiques, biomécaniques, neurologiques et vasculaires.

Un concept qui permet de traiter le système orthopédique, locomoteur, neurologique, digestif, ORL, pulmonaire, les états dépressifs et les séquelles traumatiques.

Avec plus de 750 000 nouveaux patients par an, l'ostéopathie est en plein essor et bénéficie d'une image très positive : 91% des français ont une bonne image de la profession d'ostéopathe. Pour 90% des français, les ostéopathes proposent des soins efficaces et ils sont 87% à leur faire confiance. 88% des français ont d'ailleurs été satisfaits des soins apportés. Si les patients sont convaincus et recommandent vivement le recours aux ostéopathes, on notera que les Français ne l'ayant pas encore fait se révèlent également particulièrement disposés à aller consulter. **Près des trois quarts des interviewés seraient en effet prêts à se rendre chez un ostéopathe (74%)** une propension notamment plus élevée chez les plus jeunes (83% des moins de 25 ans, contre 66% des plus de 65 ans). C'est ce qui ressort du sondage IFOP réalisé pour les Ostéopathes de France en mai dernier.

 **Pour trouver les Ostéopathes de France participants à la journée porte ouverte, rendez-vous sur osteofrance/jpo**

Ostéopathes de France

Créée en 1987, *Ostéopathes de France* (UFOF) fait partie des quatre associations officiellement **reconnues représentatives par le ministère de la Santé en août 2014**. Elle est la principale organisation socioprofessionnelle française d'ostéopathes avec près de **1 200 adhérents**. Association très engagée dans les problématiques liées à la redéfinition de la profession d'ostéopathe, c'est elle qui a permis, auprès du gouvernement de nombreuses avancées : l'exonération de la TVA pour les ostéopathes en 2007, l'augmentation des heures de formation, d'abord à 3 520 h dans la loi HPST de 2009 (soit 860 heures de plus que le minimum requis jusqu'alors) puis à 4 860 h dans le décret du 12 décembre 2014.

Contact presse – Ostéopathes de France

IMMEDIAS JC Roux 06 07 57 60 30 / Anne Rabasse 06 62 59 41 41